

# Réunion

## Bureau Syndical

-----  
Mercredi 17 janvier 2024

1 rue Max DEVAUX  
à VESOUL





---

# Observations sur le procès-verbal du Bureau syndical de la réunion du 20 septembre 2023

## Désignation d'un secrétaire de séance

# Agenda

---

Mercredi 21 février 2024 (16H00): Commission d'Appel d'Offres

Mercredi 21 février 2024 (17H00): Commission Concession et IRVE

Jeudi 22 février 2024 (17H00): CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

Mercredi 13 mars 2024(17H00) : Commission Finances

Mercredi 13 mars 2024 (18H00) : Bureau syndical

Mercredi 20 mars 2024 (19H00) : Comité syndical – Espace 70 (accueil 18H30)

Mercredi 27 mars 2024 (17H00) : Commission Appel d'Offres

Mercredi 27 mars 2024 (19H00) : Comité syndical – Espace 70 (si absence de quorum)

# Questions diverses

---

Un incendie a touché la chaufferie de Scey-sur Saône le mercredi 27 décembre dernier.

Une chaufferie provisoire (au fioul) a été mise en place par le prestataire Engie, dès le vendredi 29 décembre, pour prendre le relais et permettre de chauffer les bâtiments des abonnés.

Un premier expert a été désigné par l'assureur du syndicat (GROUPAMA).

Une première expertise a eu lieu en visioconférence le vendredi 12 janvier 2024.

Il est prévu dans un premier temps un nettoyage/décontamination des locaux afin de permettre aux différents intervenants potentiels d'examiner les chaudières en toute sécurité.

# Contrat concession Enedis - Renouvellement PPI

---

Le contrat de concession signé en 2019 avec Enedis, prévoit la renégociation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) du concessionnaire tous les 4 ans.

Par ailleurs, la convention relative à l'application de l'Article 8 du contrat de concession arrivant à échéance fin 2023, il est également prévu la renégociation d'une nouvelle convention à établir pour la période 2024-2027.

A cet effet, 5 réunions de négociation ont eu lieu avec ENEDIS.

Pour ces négociations, le SIED 70 s'est fait assister par le cabinet NALDEO qui a participé aux 3 dernières réunions de négociation.

# Contrat concession Enedis - Renouvellement PPI

Les 2 parties se sont accordées sur le bilan du PPI 2020-2023 et le diagnostic de la concession établi par Enedis. La fin des négociations a abouti sur :

- Un engagement du concessionnaire de 7 millions d'euros sur les 4 ans (contre 5.7 M€ sur la période 2020-2024) ;

| <b>Finalité</b>                           | <b>Total 2024-2027</b> |
|-------------------------------------------|------------------------|
|                                           | <b>5,8 M€</b>          |
| <b>Modernisation des réseaux HTA :</b>    |                        |
| dont :                                    | 2,6 M€                 |
| - Plan Aléas Climatiques (PAC) :          | 1,4 M€                 |
| - Rénovation Programmée (RP) :            | 0,4 M€                 |
| - OMT et structure réseau :               | 0,3 M€                 |
| - Renouvellement ciblé de postes HTA/BT : |                        |
|                                           | <b>1,2 M€</b>          |
| <b>Modernisation des réseaux BT :</b>     |                        |
| dont :                                    | 0,7 M€                 |
| - Fils nus BT en zone urbaine :           | 0,5 M€                 |
| - CPI et Neutre périphérique BT :         |                        |
|                                           |                        |
| <b>Engagement financier total</b>         | <b>7 M€</b>            |

# Contrat concession Enedis - Renouvellement PPI

---

- Un élargissement du zonage de ce PPI à l'ensemble du territoire de la concession (et non plus uniquement les zones définies comme prioritaires) ;
- La réalisation du PPI et son efficacité seront mesurées par des indicateurs de suivi de réalisation et des indicateurs d'évaluation de l'efficacité plus nombreux que précédemment, dont notamment le critère B.
- ENEDIS n'a pas souhaité modifier le Schéma Directeur des Investissements (SDI) avant les 8 ans mentionnés au contrat mais a indiqué être prêt à échanger et à préparer sa révision dès la signature du PPI 2024-2027 afin de prendre en compte, le cas échéant, les éléments pertinents à l'horizon 2027, date de révision contractuelle de l'annexe 2A.

# Contrat concession Enedis – Convention article 8

---

Cette convention régit les conditions financières par lesquelles le concessionnaire finance le concédant pour des opérations d'aménagement esthétique intégrant, depuis le nouveau contrat, un taux de sécurisation (suppression de fils nus).

La fin des négociations a abouti sur :

- Une dotation de 300 000 € maintenue sur la période 2024-2027.
- Une augmentation du taux de sécurisation exigé qui passe de 30 à 50 %.
- Un maintien des conditions avantageuses du SIED 70 pour le calcul de ce taux qui intègre pour son calcul, outre les travaux du SIED 70 réalisés au titre de l'article 8 dans le cadre des enfouissements de réseaux, la suppression des fils nus au titre de la sécurisation et des enfouissements réalisés par le SIED 70 sur ses fonds propres ou avec l'aide des fonds FACé.



# APPEL A PROJETS « DISSIMULATION DE RESEAUX 2024 »

- La dotation FACé 2023 est supérieure à celle prévue en janvier 2023 (477 000 € au lieu de 308 000 € prévus initialement compte tenu notamment de la majoration obtenue du FACé en octobre 2023).
- Le montant attendu de la participation des concessionnaires au titre de l'article 8 est également prévu en hausse.
- Afin de consommer l'intégralité des financements, il est proposé de prévoir une enveloppe de 2 242 k€ HTVA pour la dotation de cet appel à projets 2024. Ce volume de travaux nécessite la mobilisation de 403 100 € de fonds propres du SIED 70.

# APPEL A PROJETS « DISSIMULATION DE RESEAUX 2024 »

| Commune                       | Objet                                  | Montant HT avec FIMO | Observations                                                                                 | TOTAL Maxi 100 points | RANG /30 | Participation commune |
|-------------------------------|----------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|-----------------------|
| VILLERSEXEL                   | rue de la Belle Huguette               | 142 350 €            | Coordination réseaux humides et voirie                                                       | 100                   | 1        | 64 762,50 €           |
| ECHENOZ-LA-MELINE             | passage du Landau                      | 23 521 €             | Coordination réseaux humides CAV et voirie                                                   | 95                    | 2        | 14 112,36 €           |
| PORT-SUR-SAONE                | route nationale n°19                   | 142 350 €            | Coordination réseaux humides et voirie                                                       | 95                    | 2        | 88 762,50 €           |
| CORBENAY                      | le long de l'Avenue de Fougerolles Tr2 | 112 785 €            | Coordination voirie. Suite Tr1 financée en 2023                                              | 85                    | 4        | 45 114,00 €           |
| AUTREY-LE-VAY                 | rue de Marast et rue Griboulard        | 68 985 €             | Coordination voirie et raccordement producteurs                                              | 80                    | 5        | 27 594,00 €           |
| CHAUMERCENNE                  | au carrefour des RD12 et RD15          | 87 027 €             | Coordination AEP SIEVO et voirie CD70                                                        | 80                    | 5        | 34 810,71 €           |
| FONDREMAND                    | situé le long de la rue de la Côte     | 51 711 €             | Coordination eaux pluviales et voirie Ing 70                                                 | 80                    | 5        | 20 684,55 €           |
| LAMBREY                       | le long de la place de la Mairie       | 122 640 €            | Coordination réseaux humides et voirie BC2I                                                  | 80                    | 5        | 49 980,00 €           |
| MOLLANS                       | dans le village 2ème tranche           | 145 307 €            | Coordination réseaux humides et voirie. Suite Tr1 financée en 2023                           | 80                    | 5        | 66 979,88 €           |
| SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN | le long de la rue Derrière les Murs    | 83 603 €             | Coordination réseaux humides et voirie                                                       | 80                    | 5        | 33 441,30 €           |
| HERICOURT                     | Avenue Jouhaux                         | 81 578 €             | Coordination réseaux humides et voirie                                                       | 75                    | 11       | 48 946,50 €           |
| VESOUL                        | rue Paul Petitclerc                    | 32 226 €             | Coordination réseaux humides et voirie                                                       | 75                    | 11       | 19 335,51 €           |
| GRAY                          | pour la place BOICHUT                  | 106 264 €            | Coordination voirie                                                                          | 70                    | 13       | 63 758,57 €           |
| LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS    | au lieudit "Nid d'Agasse"              | 21 572 €             | Travaux financés par le propriétaire (résidence secondaire). ANNEE 2                         | 70                    | 13       | 8 628,60 €            |
| MOTTEY-BESUCHE                | rue du Moulin                          | 38 325 €             | Pas de coordination                                                                          | 65                    | 15       | 15 330,00 €           |
| CHARCENNE                     | rue du Château d'eau                   | 125 925 €            | Pas de coordination réseaux ni voirie. ANNEE 2                                               | 65                    | 15       | 52 443,75 €           |
| GEVIGNEY-ET-MERCEY            | rue du Faubourg                        | 83 111 €             | Coordination réseaux humides et voirie                                                       | 65                    | 15       | 33 244,20 €           |
| GEVIGNEY-ET-MERCEY            | route de Jussey                        | 33 857 €             | Coordination réseaux humides et voirie                                                       | 65                    | 15       | 13 542,96 €           |
| GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT     | chemin des Ensanges                    | 72 412 €             | Travaux liés à la 1ère tranche financée en 2023. Coordination voirie, travaux EU et AEP CCPR | 65                    | 15       | 28 964,94 €           |
| MENOUX                        | le long de la rue de Collot            | 72 051 €             | Pas de coordination réseaux ni voirie. ANNEE 2                                               | 65                    | 15       | 28 820,40 €           |
| SCYE                          | Rue de la Scyotte et de la Chaille     | 83 658 €             | Pas de coordination réseaux ni voirie. ANNEE 2                                               | 65                    | 15       | 33 463,20 €           |
| VERNOIS-SUR-MANCE             | Grande Rue (4ème tranche)              | 145 033 €            | Pas de coordination. ANNEE 2                                                                 | 65                    | 15       | 66 774,56 €           |
| SAULX                         | rue du Mont et rue de la Charrière     | 126 144 €            | Coordination voirie                                                                          | 60                    | 23       | 52 608,00 €           |
| MONTOT                        | Grande rue Tr1                         | 139 065 €            | Coordination réseaux humides                                                                 | 55                    | 24       | 62 298,75 €           |
| ROMAINE (LA)                  | rue de la fontaine à Vezet             | 99 645 €             | Coordination eaux pluviales                                                                  | 55                    | 24       | 39 858,00 €           |

## Liste des dossiers retenus

# APPEL A PROJETS « DISSIMULATION DE RESEAUX 2024 »

## Liste des dossiers non retenus

|                              |                                  |           |                         |           |           |
|------------------------------|----------------------------------|-----------|-------------------------|-----------|-----------|
| VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA) | route de Conflans                | 103 806 € | Coordination réseau AEP | <b>40</b> | <b>26</b> |
| MENOUX                       | le long de la rue de Botey       | 51 246 €  | Pas de coordination     | <b>35</b> | <b>27</b> |
| PONTCEY                      | aux abords de la Nouvelle Mairie | 54 750 €  | Pas de questionnaire    | <b>35</b> | <b>27</b> |
| GRAY                         | pour la ligne HTA ZAC GRAY SUD   | 116 365 € | Pas de questionnaire    | <b>35</b> | <b>27</b> |
| NANTILLY                     | Rue des carmélites               | 177 390 € | Pas de coordination     | <b>20</b> | <b>30</b> |
| GRAY-LA-VILLE                | Rue de la bergerie               | 114 756 € | Pas de coordination     | <b>10</b> | <b>31</b> |

# APPEL A PROJETS « DISSIMULATION DE RESEAUX 2024 »

---

- ✓ **25** opérations à programmer : **2 242 000€ HTVA de travaux**
- ✓ **6** opérations à décaler en 2025 : **618 315€ HTVA de travaux**
- ✓ dotation de 403 100 € de fonds propres du SIED 70.

## Pour mémoire, appel à projets 2023 :

- ✓ dotation de 750 000 € de fonds propres du syndicat ;
- ✓ 22 opérations programmées pour 2 281 000€ HTVA ;
- ✓ 5 opérations décalées sur 2024 pour un montant de 466 850€ HTVA.

# APPEL A PROJETS « DISSIMULATION DE RESEAUX 2025 »

Dossiers 2025 :

- Etudes à demander au syndicat avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- Délibération et questionnaire à transmettre avant le 31/12/2024 ;
- Jury à réunir début janvier 2025 ;
- Montant des fonds propres mobilisables par le SIED 70 pour 2025 à fixer par le Bureau syndical une fois les dotations FACé 2024 connues.

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

- **Pour les travaux de Distribution Publique d'Electricité (DPE)**

L'entrée en vigueur des dispositions de l'article 29 de la loi accélération de la production des énergies renouvelables (APER) supprime la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme (CCU) pour la part de l'extension située hors terrain d'assiette de l'opération.

L'ordonnance du 23 août 2023 introduit un nouvel article (L. 342-21) dans le code de l'énergie aux termes duquel l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension est payée par le demandeur du permis. Autrement dit, les coûts des extensions seront financés en partie par le TURPE (taux de réfaction) et le reste par le demandeur. Cette nouvelle règle est entrée en vigueur le 10 novembre dernier.

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

Ainsi, la participation du SIED 70 aux extensions de réseau, en complément des 40 % (Part Couverte par les Tarifs) n'impacte plus les communes ou EPCI.

Il est ainsi proposé de ramener la participation du SIED 70 à 40 % sur toutes les extensions exceptées celles pour des équipements publics.

- **Date de mise en œuvre** : à partir de la date où la délibération est rendue exécutoire pour les demandes qui n'ont pas encore reçu de réponse et 3 mois après cette date pour les demandes ayant déjà reçu un chiffrage.

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

- **Pour les travaux d'éclairage public :**

- passer de 20 % à 10 % la participation du SIED 70 pour la rénovation de l'éclairage public dans les communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage syndicale ;
- pour les communes qui souhaitent conserver la maîtrise d'ouvrage :
  - passer à 0 % la participation du SIED 70 pour les extensions (contre 5 % dans les communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE et 10 % dans les communes où le SIED 70 perçoit la TICFE) ;
  - signifier que la subvention est perdue 2 ans après la notification de la subvention si aucune demande complète n'est parvenue au SIED 70 dans ce délai.



# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

- pour toutes les collectivités :
  - passer la participation du SIED 70 au-delà de 450 €/point lumineux à 0 % (contre 10 et 20 % actuellement selon que le SIED 70 perçoit ou non la TICFE sur le territoire) ;
  - limiter la participation du SIED 70 aux installations de plus de 20 ans.
  - en cas de non-cession de CEE au SIED 70, la subvention est annulée (confirmation).
- **Date de mise en œuvre** : à partir de la date où la délibération est rendue exécutoire pour les demandes qui n'ont pas encore reçu de réponse et 3 mois après cette date pour les demandes ayant déjà reçu un chiffrage.

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

Résultats provisoires des budgets :

| Budget                | Liquidé        |                | Restes à réaliser | Excédent       |
|-----------------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|
|                       | fonctionnement | investissement |                   |                |
| Budget principal      | 5 664 296,84 € | 1 593 366,15 € | - 3 007 056,48 €  | 4 250 606,51 € |
| Conseil               | 9 092,48 €     |                |                   | 9 092,48 €     |
| Prestation de service | - €            |                |                   | - €            |
| Chaufferie de Scey    | - 104 556,34 € | - 127 600,33 € |                   | - 232 156,67 € |
| Chaufferie de Gy      | - 15 489,21 €  | 10 369,68 €    |                   | - 5 119,53 €   |
| Chaufferie de Marnay  | - 119 991,02 € | 13 331,37 €    |                   | - 106 659,65 € |
| EnR                   | - 62 411,62 €  | 130 834,80 €   | - 349 340,14 €    | - 280 916,96 € |
| IRVE                  | - 21 342,22 €  | - 133 161,33 € | - 41 770,46 €     | - 196 274,01 € |
| TOTAL                 |                |                |                   | 3 438 572,17 € |

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

- **Mise à disposition de service du SIED 70 :**

L'article L5721-9 du CGCT stipule que les services d'un syndicat mixte associant [...] des collectivités territoriales et des groupements de collectivités peuvent être en tout ou partie mis à disposition de ses collectivités ou groupements membres, pour l'exercice de leurs compétences. Une convention conclue entre le syndicat et les collectivités territoriales ou les groupements intéressés fixe alors les modalités de cette mise à disposition.

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants pour ces conventions :

- 340 €/jour pour les communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE ;
- 280 €/jour pour les communes où le SIED 70 perçoit la TICFE

pour les EPCI, application faite d'une pondération des taux de participation au prorata de la population des communes de chaque catégorie (catégories 1, 3 et 4).

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

- **Pour le bois énergie :**

Aide au développement des chaufferies bois :

Etude faisabilité bois, étude de substitution :

- Maintien de l'aide du SIED 70 de 80 % (intégrant la participation de l'ADEME ou de ACTEE) ;
- Conditionner cette aide à une assistance à maîtrise d'ouvrage du SIED 70 qui ne sera plus offerte mais valorisée à hauteur de 1 journée de mise à disposition de service.

Aides à l'investissement :

- Suppression des aides à l'investissement du SIED 70, de nouvelles aides proposées par l'ADEME dans le cadre du CCRT pouvant désormais être sollicitées par les collectivités auprès du SIED 70 ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage qui ne sera plus offerte mais valorisée sous forme de mise à disposition de service (à établir au cas par cas, 13 j en moyenne).

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

## Aides au renouvellement des chaufferies bois :

### Aide aux diagnostics :

- Maintien de l'aide de 40 % aux études pour le renouvellement des chaufferies bois-énergie (avec ou sans Réseau de Chaleur) ou, pour l'amélioration des installations de chaufferies bois-énergie, plafonnée à un montant d'études de 2000 € HT dans les communes où le SIED 70 perçoit la TICFE.

### Aide à la rénovation :

- Suppression de la prise en charge à 40 % du montant HT des travaux de rénovation des chaufferies biomasse automatiques dans la limite d'un plafond de subvention de 200 000 € HT pour les installations de chaufferies bois-énergie, puissance > 70 kW et équipements > 20 ans.

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

- **Pour la Maîtrise de l'Energie des bâtiments :**

Valorisation des CEE :

- Valorisation qui ne sera plus offerte mais valorisée à hauteur de 25 % du montant du prix obtenu lors de la vente des CEE sous forme de mise à disposition de service.

Etudes de faisabilité et maîtrise d'œuvre pour l'isolation des combles :

- Suppression de ces aides (aucune demande depuis 3 ans au profit d'un audit global et d'une rénovation globale).

.

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

Audits énergétiques et conseil en énergie partagé :

Communes où le SIED 70 perçoit la TICFE :

- valoriser le service CEP pour une année sous forme de mise à disposition de service (3 journées), permettant l'accès à 1 audit offert ;
  - si demande d'un audit supplémentaire : prise en charge par la commune de 30 % + 1 journée de mise à disposition de service ;
  - si prolongation convention CEP au-delà d'un an : valorisation sous forme de mise à disposition de service (1 journée/an) ;
- valoriser un audit demandé hors mission CEP par 2 journées de mise à disposition de service + 30% de prise en charge du coût de l'audit par la commune.

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

Commune où le SIED 70 ne perçoit pas la TICFE :

- valoriser le service CEP pour 3 années sous forme de mise à disposition de service (3 journées) + 1 € par habitant, le nombre d'audits offerts devra être couvert par la cotisation (définie à la signature de la convention).

Si demande d'audit supplémentaire : prise en charge par la commune de 30 % + 2 journées de mise à disposition de service.

EPCI :

- valoriser le service CEP pour 3 années sous forme de mise à disposition de service ((3 journées) + 220 € par bâtiment) x coefficient (1 - 0,5 x population versant la taxe /population totale de l'EPCI) par an pendant 3 ans, le nombre d'audits offerts devra être couvert par la cotisation (définie à la signature de la convention).

Si demande d'audit supplémentaire : prise en charge par l'EPCI de 30 % + 2 journées de mise à disposition de service.



# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

Aide à la rénovation :

Assistance à maîtrise d'ouvrage :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage qui ne sera plus offerte mais valorisée sous forme de mise à disposition de service (à établir au cas par cas, 10 j en moyenne).

Aide aux travaux :

Les taux de participation seront définis à l'issue du vote du compte administratif 2023 et du budget 2024 (délibération n°1 du Bureau Syndical du 8 mars 2023).

Au vu du bilan provisoire de l'exercice 2023, il est proposé au Bureau syndical de se prononcer sur la mise en place d'un appel à projets Maîtrise de l'Energie dans les bâtiments pour l'année 2024.

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

- Pour le photovoltaïque :

Photovoltaïque en autoconsommation

- maintien de l'aide actuelle (faible nombre de dossiers).

Photovoltaïque avec vente en totalité

- études d'opportunité

- une étude d'opportunité qui ne sera plus offerte mais valorisée sous forme de mise à disposition de service (1 journée).

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

## - construction

### *- sous maîtrise d'ouvrage du SIED 70 :*

le plan de financement devra intégrer le coût du prêt de l'investissement sur la durée. L'étude de structure préalable à un transfert de compétence sera à la charge de la collectivité.

### *- sous assistance à maîtrise d'ouvrage du SIED 70*

une assistance à maîtrise d'ouvrage qui ne sera plus offerte mais valorisée sous forme de mise à disposition de service (8 journées).

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

- **Pour la Géothermie :**

- suppression des aides à l'investissement du SIED 70, de nouvelles aides proposées par l'ADEME dans le cadre du CCRT pouvant désormais être sollicitées par les collectivités auprès du SIED 70.

- **Pour le solaire thermique :**

- suppression des aides à l'investissement du SIED 70, de nouvelles aides proposées par l'ADEME dans le cadre du CCRT pouvant désormais être sollicitées par les collectivités auprès du SIED 70.

# MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES

---

- **Pour montage administratif des dossiers de subvention :**
  - montage de dossiers de subvention valorisé sous forme de mise à disposition de service :
    - dossier aide préfecture : 1,5 journée
    - dossier aide Effilogis : 3 journées
    - montage dossier Europe : 10 journées

| Désignation                                        | Montant HT     | Note d'opportunité ou Etude de faisabilité | DM Transfert de compétence | Consultation ou notification Moe              | APD        | DCE     | Consultation entreprises                                         | Démarrage travaux                      | Mise en service |
|----------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------|------------|---------|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------|
| Centrale Hydro Pont-sur-l'Ognon                    | 2 315 000,00 € | 07/01/2018                                 | 15/11/19                   | 04/07/2022                                    | abandon    |         |                                                                  |                                        |                 |
| Chaufferie de Moimay                               | 1 235 000,00 € | 26/06/2017                                 | 21/06/19                   | 14/04/2022                                    | mai-23     | mars-24 | avr-24                                                           | sept-24                                | sept-25         |
| Chaufferie de Gevigny-et-Mercey                    | 1 405 000,00 € | 23/01/2021                                 | 22/10/21                   | 02/09/2022                                    | déc-23     | juil-24 | sept-24                                                          | févr-25                                | nov-25          |
| Chaufferie de Apremont                             | 360 000,00 €   | 14/03/2022                                 | 28/04/22                   | 05/01/2023                                    | juil-23    | janv-24 | févr-24                                                          | juin-24                                | avr-25          |
| Chaufferie de Coisevaux                            | 665 000,00 €   | 09/05/2022                                 | 08/06/22                   | 05/01/2023                                    | oct-23     | juil-24 | sept-24                                                          | févr-25                                | nov-25          |
| Chaufferie de Dampierre/Salon                      | 1 310 000,00 € | 06/01/2023                                 | 30/01/23                   | MOe juin-23                                   | mai-24     | janv-25 | févr-25                                                          | juin-25                                | sept-26         |
| Chaufferie de Neurey-les-la-Demie                  | 1 455 000,00 € | 16/03/2023                                 | 17/02/23                   | MOe juin-23                                   | mai-24     | janv-25 | févr-25                                                          | juin-25                                | sept-26         |
| Chaufferie de Champlitte                           | 1 185 000,00 € | 09/02/2023                                 | 16/03/23                   | MOe juin-23                                   | mai-24     | janv-25 | févr-25                                                          | juin-25                                | sept-26         |
| Chaufferie de Frotey-les-Vesoul                    | 1 705 000,00 € | 24/02/2023                                 | 28/03/23                   | CAO MOe mars-24                               | sept-24    | janv-25 | févr-25                                                          | juin-25                                | févr-26         |
| Chaufferie de Faverney                             | 1 605 000,00 € | 08/11/2022                                 | 15/05/23                   | CAO MOe mars-24                               | sept-24    | avr-25  | juin-25                                                          | nov-25                                 | nov-26          |
| Chaufferie de Lure                                 | 4 800 000,00 € | 13/02/2023                                 | 03/07/23                   | CAO ATMO juin-24                              | déc-24     | janv-25 | févr-25                                                          | déc-25                                 | déc-26          |
| PV Arc-les-Gray - recyclerie Sytevom               | 130 000,00 €   | 08/07/2022                                 |                            |                                               |            | mai-23  | juin-23 - CAO 07/2023                                            | après la construction du bâtiment 2024 | déc-24          |
| PV Lure - école du Centre                          | 50 000,00 €    | 28/12/2022                                 | 11/04/22                   | TR=15 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO 03/2023                                                      | avr-24                                 | sept-24         |
| PV Boulton - atelier municipal                     | 55 000,00 €    | 22/04/2022                                 | 19/05/22                   | TR=19 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-24                                                      | après le construction du bâtiment 2024 | déc-24          |
| PV Coisevaux - maison des arts et de loisirs       | 60 000,00 €    | 04/10/2022                                 | 08/06/22                   |                                               |            |         | CAO 11/2022                                                      | abandon                                |                 |
| PV Chargey-les-Gray - boulangerie                  | 60 000,00 €    | 06/05/2022                                 | 05/07/22                   | TR>20 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-24                                                      | sept-24                                | déc-24          |
| PV Preigney - mairie                               | 35 000,00 €    | 18/11/2022                                 | 18/11/22                   | TR=20 ans avec emprunt à 4%                   |            | mai-23  | CAO 07/2023 consultation infructueuse - à relancer CAO juin-2024 | sept-24                                | déc-24          |
| PV Perrouse - salle des fêtes/vestiaires           | 150 000,00 €   | 14/10/2022                                 | 30/11/22                   | TR=19 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-25                                                      | après le construction du bâtiment 2025 | déc-25          |
| PV Bougnon - école                                 | 40 000,00 €    | 21/07/2022                                 | 10/03/23                   | TR>20 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-24                                                      | sept-24                                | déc-24          |
| PV Bougnon - mairie                                | 55 000,00 €    | 21/07/2022                                 | 10/03/23                   | TR>20 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-24                                                      | sept-24                                | déc-24          |
| PV Vesoul - crèche rue Serpente                    | 60 000,00 €    | 20/09/2022                                 | 18/09/23                   | TR=20 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-25                                                      | sept-25                                | déc-25          |
| PV Vesoul - école Henri Matisse                    | 50 000,00 €    | 20/09/2022                                 | 18/09/23                   | TR>20 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-25                                                      | sept-25                                | déc-25          |
| PV Vesoul - stade René Hologne                     | 300 000,00 €   | 20/09/2022                                 | 18/09/23                   | TR=19 ans avec emprunt à 4% - CAO MOe janv-25 | 30/04/2025 | mai-25  | CAO juin-25                                                      | sept-25                                | déc-25          |
| PV Breuchotte - école                              | 45 000,00 €    | 30/10/2023                                 | 29/11/23                   | TR>20 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-25                                                      | sept-25                                | déc-25          |
| PV Baulay - école                                  | 35 000,00 €    | 01/12/2023                                 | 15/12/2023                 | TR=19 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-26                                                      | sept-26                                | déc-26          |
| PV Baulay - salle des fêtes                        | 65 000,00 €    | 01/12/2023                                 | 15/12/2023                 | TR>20 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-26                                                      | sept-26                                | déc-26          |
| PV Saint Rémy en Comté - salle des fêtes           | 60 000,00 €    | 31/07/2023                                 | 15/12/2023                 | TR=17 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-26                                                      | sept-26                                | déc-26          |
| PV Saulnot                                         | 240 000,00 €   | 11/01/2023                                 |                            | TR>20 ans avec emprunt à 4%                   |            |         | CAO juin-26                                                      | sept-26                                | déc-26          |
| Ombrières siège Social SIED 70                     | 220 000,00 €   | 31/01/2023                                 |                            | CAO MOe mars-24                               | sept-24    | déc-24  | janv-25                                                          | avr-25                                 | sept-25         |
| Rénovation siège social SIED 70 (décret tertiaire) | 1 065 000,00 € | 07/03/2023                                 |                            | CAO MOe mars-24                               | sept-24    | déc-24  | janv-25                                                          | avr-25                                 | sept-25         |
| PV Courchaton (SEM)                                | 150 000,00 €   | sous réserve PTF                           |                            | PC accordé, consultation MOe en cours         |            |         |                                                                  |                                        |                 |
| Eolien Montbozon (SEM)                             | 600 000,00 €   | quasi abandon                              |                            |                                               |            |         |                                                                  |                                        |                 |

| Désignation                                         | Montant HT             |                       |                        |                         |                         |                     |
|-----------------------------------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|
|                                                     |                        | 2024                  | 2025                   | 2026                    | 2027                    | 2028                |
| Chaufferie de Moimay                                | 1 235 000,00 €         | 1 111 500,00 €        | - 468 100,00 €         | - 394 400,00 €          |                         |                     |
| Chaufferie de Gevigney-et-Mercey                    | 1 405 000,00 €         | 56 200,00 €           | 674 400,00 €           | - 449 600,00 €          |                         |                     |
| Chaufferie de Apremont                              | 360 000,00 €           | 324 000,00 €          | - 135 000,00 €         | - 114 000,00 €          |                         |                     |
| Chaufferie de Coisevaux                             | 665 000,00 €           | 26 600,00 €           | 321 000,00 €           | - 211 600,00 €          |                         |                     |
| Chaufferie de Dampierre/Salon                       | 1 310 000,00 €         | 52 400,00 €           | 1 126 600,00 €         | - 404 200,00 €          | - 356 800,00 €          |                     |
| Chaufferie de Neurey-les-la-Demie                   | 1 455 000,00 €         | 58 200,00 €           | 1 251 300,00 €         | - 545 700,00 €          | - 460 800,00 €          |                     |
| Chaufferie de Champlitte                            | 1 185 000,00 €         | 47 400,00 €           | 1 019 100,00 €         | - 517 500,00 €          | - 424 000,00 €          |                     |
| Chaufferie de Frotey-les-Vesoul                     | 1 705 000,00 €         | 68 200,00 €           | 1 466 300,00 €         | - 633 500,00 €          | - 536 000,00 €          |                     |
| Chaufferie de Faverney                              | 1 605 000,00 €         | 64 200,00 €           | 1 380 300,00 €         | - 713 100,00 €          | - 582 400,00 €          |                     |
| Chaufferie de Lure                                  | 4 800 000,00 €         | 192 000,00 €          | 4 128 000,00 €         | - 1 248 000,00 €        | - 1 152 000,00 €        |                     |
| <b>Sous-total chaufferies</b>                       | <b>15 725 000,00 €</b> | <b>2 000 700,00 €</b> | <b>10 763 900,00 €</b> | <b>- 5 231 600,00 €</b> | <b>- 3 512 000,00 €</b> | <b>- €</b>          |
|                                                     |                        |                       |                        |                         |                         |                     |
| Centrale Hydro Pont sur l'ognon                     | 2 315 000,00 €         | 2 485,76 €            | - 11 406,50 €          |                         |                         |                     |
|                                                     |                        |                       |                        |                         |                         |                     |
| Ombrières Siège Social SIED 70                      | 220 000,00 €           | 8 800,00 €            | 211 200,00 €           |                         |                         |                     |
| Rénovation Siège social SIED 70 décret tertiaire    | 1 065 000,00 €         | 42 600,00 €           | 715 200,00 €           | - 204 800,00 €          |                         |                     |
|                                                     |                        |                       |                        |                         |                         |                     |
| PV Arc les Gray - tiers investissement              | 130 000,00 €           | 130 000,00 €          |                        |                         |                         |                     |
| PV Vesoul - stade René Hologne autoconso collective | 300 000,00 €           |                       | 300 000,00 €           |                         |                         |                     |
|                                                     |                        |                       |                        |                         |                         |                     |
| PV vente totale                                     | 1 500 000,00 €         | 300 000,00 €          | 300 000,00 €           | 300 000,00 €            | 300 000,00 €            | 300 000,00 €        |
|                                                     |                        |                       |                        |                         |                         |                     |
| PV Courchaton (CCA)                                 | 170 000,00 €           | 170 000,00 €          |                        |                         |                         |                     |
| Eolien Montbozon                                    |                        |                       |                        |                         |                         |                     |
|                                                     |                        |                       |                        |                         |                         |                     |
| SEM Côte d'or (capital)                             | 200 000,00 €           | 200 000,00 €          |                        |                         |                         |                     |
| <b>Total INVESTISSEMENT ENR</b>                     | <b>21 625 000,00 €</b> | <b>2 854 585,76 €</b> | <b>12 278 893,50 €</b> | <b>- 5 136 400,00 €</b> | <b>- 3 212 000,00 €</b> | <b>300 000,00 €</b> |

# Les travaux 2024

| SITUATION AU 17/01/2024                                             |                                         |                                                        |                                                 |                                               |               |                                     |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------|-------------------------------------|
| DE LA PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2024      |                                         |                                                        |                                                 |                                               |               |                                     |
| Programmes                                                          | TRAVAUX                                 | Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme | Montant HTVA des travaux proposés le 17/01/2024 | Montant HTVA de programmation 2024 disponible |               | Travaux en attente de programmation |
| <b>TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE</b> |                                         |                                                        |                                                 |                                               |               |                                     |
| FACE                                                                | tranche A/B : renforcement              | 1 440 000 €                                            | 773 689 €                                       | 666 311 €                                     | 46,27%        | - €                                 |
|                                                                     | tranche A/B : extension                 | 220 000 €                                              | 99 782 €                                        | 120 218 €                                     | 54,64%        | - €                                 |
|                                                                     | tranche S : sécurisation fils BT nus    | 720 000 €                                              | 218 020 €                                       | 501 980 €                                     | 69,72%        | - €                                 |
|                                                                     | tranche C : aménagement esthétique      | 1 382 000 €                                            | 2 242 000 €                                     | 0 €                                           | 0,00%         | 446 342 €                           |
| SDPE                                                                | aménagement esthétique A8               | 860 000 €                                              |                                                 | 0 €                                           | 0,00%         |                                     |
|                                                                     | aménagement esthétique hors A8 et FACÉ  | 0 €                                                    | 0 €                                             | 0 €                                           | 0,00%         | - €                                 |
|                                                                     | Suppression de cabines hautes           | 0 €                                                    | 0 €                                             | 0 €                                           | 0,00%         | - €                                 |
|                                                                     | renforcement et sécurisation hors FACÉ  | 0 €                                                    | 0 €                                             | 0 €                                           | 0,00%         | - €                                 |
|                                                                     | extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans) | 1 700 000 €                                            | 689 214 €                                       | 1 010 786 €                                   | 59,46%        | - €                                 |
|                                                                     | extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans) | 400 000 €                                              | 199 816 €                                       | 200 184 €                                     | 50,05%        | - €                                 |
| <b>Totaux des travaux sur le réseau d'électricité</b>               |                                         | <b>6 722 000 €</b>                                     | <b>4 222 520 €</b>                              | <b>2 499 480 €</b>                            | <b>37,18%</b> | <b>446 342 €</b>                    |



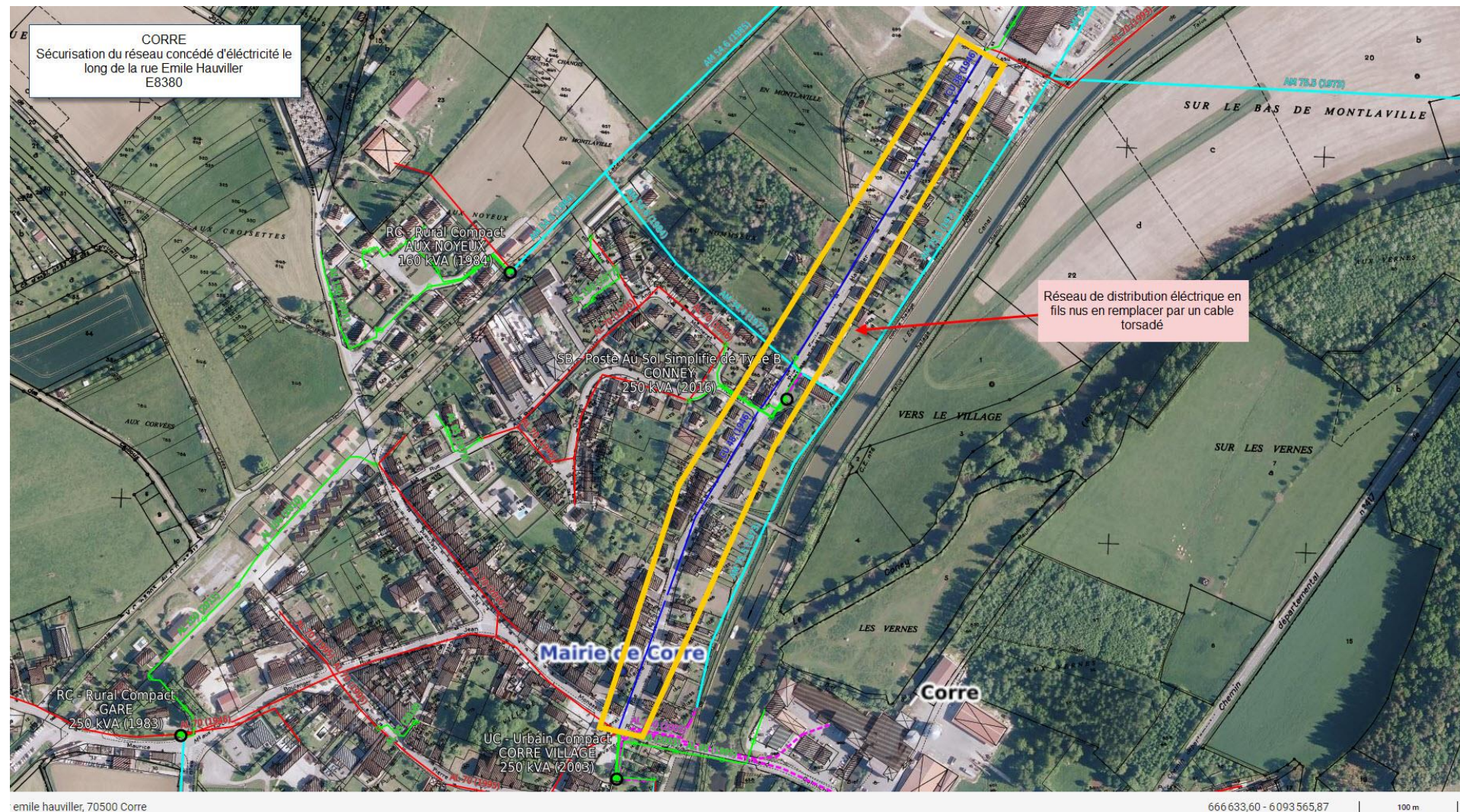
# Les travaux 2024

| Programmes                                                                    | TRAVAUX                                  | Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme | Montant HTVA des travaux proposés le 17/01/2024 | Montant HTVA de programmation 2024 disponible |        | Travaux en attente de programmation |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------|-------------------------------------|
| INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :                   |                                          |                                                        |                                                 |                                               |        |                                     |
| S <sub>EP</sub>                                                               | Eclairage public : optimisation          | 350 000 €                                              | 27 700 €                                        | 322 300 €                                     | 92,09% | - €                                 |
|                                                                               | Eclairage public                         | 800 000 €                                              | 732 275 €                                       | 67 725 €                                      | 8,47%  | 563 755 €                           |
| S <sub>GCT</sub>                                                              | Génie civil communications électroniques | 800 000 €                                              | 564 199 €                                       | 235 801 €                                     | 29,48% | 500 745 €                           |
| Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers                           |                                          | 1 950 000 €                                            | 1 324 174 €                                     | 625 826 €                                     | 32,09% | 1 064 500 €                         |
|                                                                               |                                          |                                                        |                                                 |                                               |        |                                     |
| Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage |                                          | Montant global de la participation du SIED 70          | Montant HTVA des travaux proposés le 17/01/2024 | Montant HTVA de programmation 2024 disponible |        | Travaux en attente de programmation |
| Participation du SIED 70                                                      |                                          | 150 000 €                                              | 7 115 €                                         | 142 885 €                                     | 95,26% | - €                                 |



# Les travaux 2024

CORRE  
E 8380  
49 275 €  
Sécurisation le  
long de la rue  
Emile HAUVILLER  
800 ml





# Les travaux 2024

APREMONT

D 4655

Extension

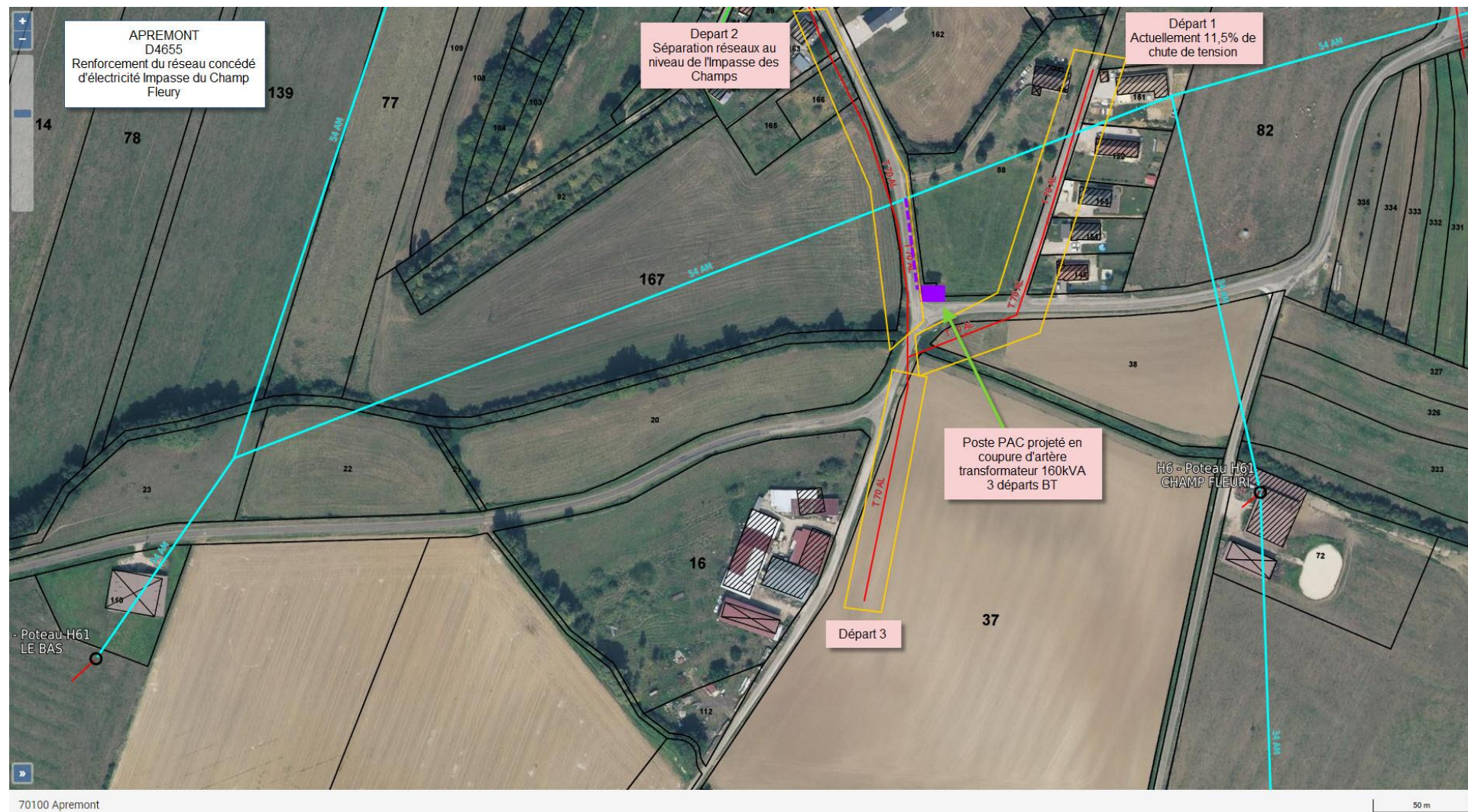
Impasse

Champs Fleury

82 125 €

200 ml HTA

150 ml BT



# GROUPEMENT D'ACHAT : TRANSFORMATEURS

---

Par délibérations n°2 du 30 mars 2022 et n°3 du 11 janvier 2023, le Bureau Syndical avait accepté de créer un nouveau groupement d'achat avec le SDED 52, le SYDED 25 et le SYDESL 71 pour la passation d'un accord-cadre à marchés subséquents à bons de commande visant la fourniture de postes de transformation, de transformateurs et d'armoires de coupures HTA ainsi que les différents matériels qui les équiperont et d'approuver la convention de groupement nécessaire.

Le Syndicat mixte d'Énergie de Côte-d'Or (SICECO) a souhaité pouvoir rejoindre ce groupement. Cette possibilité est ouverte, par voie d'avenant, en application de l'article 5 de la convention.

Il est proposé au Bureau syndical d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

# Marché : maintenance et travaux éclairage public

---

Au 31 décembre 2023, 51 communes, totalisant près de 4 800 points lumineux et 250 armoires de commande, ont adhéré au service de prestations de maintenance d'éclairage public proposé par le SIED 70. Afin de réaliser cette maintenance, le syndicat a conclu un marché avec plusieurs entreprises.

Ce marché, notifié le 5 avril 2023 a été conçu de manière forfaitaire pour les prestations correctives, compte tenu de l'absence de connaissance des parcs des communes adhérentes et à venir. Il comportait 18 lots géographiques pour favoriser notamment les réponses d'artisans locaux.

Compte tenu du faible nombre de réponses d'entreprises locales d'une part et du bon état général des luminaires pris en charge par le SIED 70 d'autre part, ce marché n'a pas été reconduit par courrier adressé aux titulaires en date du 22 décembre dernier.



# Marché : maintenance et travaux éclairage public

---

Il est proposé au Bureau syndical de procéder à une nouvelle consultation selon les modalités suivantes :

- Accord-cadre mono attributaire à bons de commande (sans marchés subséquents) de 1 an ferme + 2 fois 1 an, tacitement reconductible (modalité inchangée) ;
- Travaux de maintenance corrective à l'acte et non plus au forfait ;
- 6 lots géographiques pour optimiser et équilibrer le volume de chaque lot, au lieu de 18 ;
- Au maximum, 2 lots seront attribués par candidat, au lieu de 4.

## Critères de sélection (pondération inchangée)

- valeur technique 30% ;
- valeur environnementale 10% ;
- prix 60% (Bordereau des Prix Unitaires prérempli et non plus vierge). Les offres étant appréciées sur la base de coefficients multiplicateurs remis par les candidats pour chaque chapitre du bordereau des prix.

# Marché : maintenance et travaux éclairage public

Facturation trimestrielle des prestations de maintenance forfaitaire.  
Fourniture du matériel par le SIED 70 (horloges, luminaires neufs, mâts, ...).

Délais d'intervention inchangés :

| Points lumineux isolés<br>(de 1 à 3 points) | Rue ou quartier<br>(à partir de 4 points<br>consécutifs) | Interventions d'urgences                  |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Rétablissement dans<br>un délai de 15 jours | Rétablissement dans un<br>délai de 4 jours               | Intervention dans un<br>délai de 4 heures |

Pénalités inchangées :

Maintenance curative : 100 € / jours de retard.

Intervention urgente : 50 € / heures de retard.

Maintenance préventive : Forfait 500 €.

Il est demandé au Bureau syndical d'approuver le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, de charger Monsieur le Président de la signature des accords-cadres avec les entreprises que la Commission d'Appel d'Offres aura retenues.

## CDG 70 : CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE

---

La convention relative au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône est désormais arrivée à échéance et le Centre de gestion propose une nouvelle convention pour la période 2024-2026.

Il est proposé au Bureau Syndical d'adhérer, au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante et toutes les pièces s'y rapportant.



# CDG 70 : CONVENTION CADRE UNIQUE

---

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône (CDG 70) est aujourd'hui en mesure de proposer 21 conventions différentes aux collectivités de Haute-Saône.

Dans un souci de facilitation de l'accès à ces missions facultatives, qui n'engendre un coût pour les collectivités que dans la mesure où celles-ci les utilisent, le CDG 70 propose la mise en place d'une convention cadre unique relative aux missions facultatives du CDG 70.

Au travers de cette convention, les collectivités pourront s'ouvrir la possibilité de recourir à l'ensemble de l'offre des missions facultatives du CDG 70 :

..  
**Au titre de l'article 25-2 de la loi n° 84-53 :**

→ Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

¶

**Au titre de l'article L 452-35 CGFP :**

→ Accompagnement personnalisé pour le maintien dans l'emploi

→ Période de Préparation au Reclassement (PPR)

¶

**Au titre de l'article L 452-38 CGFP :**

→ Accompagnement individuel à la mobilité

→ Accompagnement Personnalisé pour l'Élaboration du Projet Professionnel (APEPP)

¶

**Au titre de l'article L 452-40 CGFP :**

→ Accompagnement en gestion des ressources humaines

→ Accompagnement juridique au recrutement

→ Cabinet de recrutement

→ Accompagnement à l'élaboration du Rapport Social Unique (RSU)

→ Intervention sur les dossiers CNRACL

→ Accompagnement à la nomination stagiaire et à la reprise des services

¶

**Au titre de l'article L 452-43 CGFP :**

→ Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

¶

**Au titre de l'article L 452-44 CGFP :**

→ Service intérim

¶

**Au titre de l'article L 452-47 CGFP :**

→ Accompagnements collectifs et/ou individuels par le psychologue du travail

→ Élaboration du document unique des risques professionnels

→ Conseiller de prévention

¶

# CDG 70 : CONVENTION CADRE UNIQUE

---

La convention-cadre unique relative aux missions facultatives du CDG 70 entre en vigueur à compter du 1er janvier 2024, et arrive à échéance au 31 décembre 2026. Les conventions qui seront désormais couvertes par cette convention cadre, et qui sont actuellement en vigueur, sont abrogées à l'entrée en vigueur de la présente convention.

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention cadre unique avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône, pour la période 2024-2026, et d'autoriser Monsieur le Président à faire appel, en fonction des nécessités de services, à la convention cadre unique du CDG 70.

# CDG 70 : CONVENTION CEP

---

Le Centre de gestion de la Haute-Saône (CDG 70) est propriétaire d'un bâtiment de plus de 1000 m<sup>2</sup> dont il doit assurer la rénovation énergétique au titre du décret tertiaire.

Or, les compétences techniques pour mener à bien les études préalables en matière énergétique y font défaut.

Le SIED 70 peut, en application de ses statuts (point 2 de l'article 2.4) assurer, à la demande, d'une autre collectivité des prestations se rattachant à son objet et aux services qu'il peut apporter en fonction de ses compétences notamment dans les domaines de construction de bâtiments d'équipements collectifs et de marchés publics.

Le SIED 70, qui a entre autres pour objectif d'aider les communes de son territoire à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, propose à ce titre un service de conseil en énergie partagé, dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé, le conseiller « CEP / EF » (Conseiller en Energie Partagé/Econome de Flux).

# CDG 70 : CONVENTION CEP

---

Ainsi, il est proposé d'établir une convention avec le CDG 70 ayant pour objet l'ensemble des missions ordinairement dévolue au CEP / EF pour le suivi et la restitution de l'étude en compagnie du bureau d'étude thermique.

Compte tenu des tarifs décidés pour les EPCI, la prestation serait valorisée à hauteur de :

$(3 \text{ jours d'agent} + 220 \text{ €}) \times (1 - 0.5 \text{ population versant la taxe} / \text{population totale du département de la Haute-Saône})$  soit 797,32 € pour une année.

Il est proposé au Bureau Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

# Audits énergétiques : subvention Région BFC

---

Le SIED 70 propose aux collectivités des audits énergétiques. Pour cela, le Syndicat met en avant un accompagnement sur le long terme avec le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), et des études d'aide à la décision (audits énergétiques).

Le Syndicat a ainsi lancé et attribué, durant l'été 2023, un appel d'offres visant à désigner des prestataires pour l'ensemble des projets recensés et à venir du territoire pour un montant maximum de 400 000 € HT pour 4 ans maximum.

Par délibération n°10 du 14 septembre 2022, le syndicat avait sollicité les aides du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 70 % pour un montant de 200 000 € HT qui est désormais atteint.

On peut estimer à 200 000 € HT le montant prévisionnel de ces audits sur les 3 prochaines années.



# Audits énergétiques : subvention Région BFC

Ces prestations peuvent faire l'objet d'aides financières de la part de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

| RESSOURCES                         | MONTANT           | %            |
|------------------------------------|-------------------|--------------|
| <b>AIDES PUBLIQUES SOLLICITÉES</b> | <b>140 000,00</b> | <b>70 %</b>  |
| ADEME                              | 0                 | 0 %          |
| CONSEIL REGIONAL                   | 140 000,00        | 70 %         |
| <b>AUTRES FINANCEMENTS</b>         | <b>60 000,00</b>  | <b>30 %</b>  |
| FONDS PROPRES                      | 60 000,00         | 30 %         |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>200 000,00</b> | <b>100 %</b> |

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande d'aide correspondante.

# CONVENTION AVEC ATMO BFC

---

L'observatoire régional de l'énergie-climat-air en Bourgogne-Franche-Comté a pour objectif principal de proposer aux acteurs régionaux un outil permettant d'observer et d'analyser les territoires, en intégrant une approche spatiale et multithématiques (« Energie », « Climat » et « Air ») afin de les accompagner dans la mise en place et le suivi de politiques énergétiques et environnementales.

En 2023, avec l'appui de la Région, ATMO BFC a mis en place un module «Objectifs», permettant aux territoires d'inscrire dans un tableau de bord, leurs objectifs et de les comparer avec la trajectoire régionale territorialisée. Cet outil est accessible à l'ensemble des EPCI du territoire.

# CONVENTION AVEC ATMO BFC

---

Avec la Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, en accord avec ses financeurs, ATMO BFC propose de mettre à disposition les données de la plateforme OPTeER à la maille communale. La mise à disposition de ces données à des tiers s'accompagne de l'acceptation par ces derniers, des conditions exposées dans cette convention.

L'utilisateur des données s'engage, à accompagner les communes et EPCI dans la compréhension et l'appropriation :

- Des données de consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable utilisées dans l'outil « Orientation TEPOS » ;
- De la méthode déployée par le scénario régional « Vers une région à énergie positive et bas carbone en 2050 » dit « REPOS » pour la construction des objectifs de maîtrise de l'énergie et de leur territorialisation.

# CONVENTION AVEC ATMO BFC

---

Cette convention permet à ATMO BFC de mettre à disposition ponctuellement un fichier à l'échelle départementale reprenant l'ensemble des données d'alimentation de l'outil en couvrant :

- La consommation d'énergie finale à la maille communale ;
- Les filières de production d'énergie renouvelable à la maille communale ;
- Les objectifs de maîtrise de l'énergie (trajectoire territorialisée REPOS) sous forme de réduction de la consommation par rapport à 2018 (en pourcentage) à la maille communale (valeurs identiques à celles de l'EPCI) ;
- Les objectifs de production d'énergie renouvelable par filière (trajectoire territorialisée REPOS) à la maille EPCI.

La convention proposée est d'une durée de 3 ans. Elle est sans impact financier pour le SIED 70.

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

# CESSION DE 2 IRVE A LA CCTDS

Par délibération n°14 du 23 juin 2023, le Bureau Syndical avait autorisé la cession des 2 bornes de recharge de Saint-Rémy et Fleurey-les-Faverney à la Communauté de communes de Terres de Saône (CCTDS) excluant désormais toute intervention du syndicat (maintenance, entretien, alimentation électrique, ...) sur la base ci-après :

- 1 544.12 € HT pour le remplacement des verres sérigraphiés ;
  - 4 128.95 € HT correspondant au montant du reste à amortir des 2 bornes.
- Soit 5 673.07 € HT.

Après échange avec la CCTDS, le remplacement du verre sérigraphié peut être remplacé par un autocollant (fourni et posé par la CCTDS, dans des conditions validées par le SIED 70 ce qui réduirait le coût de la cession à 4 128.95 € HT).

Il est proposé au Bureau Syndical de valider cette cession dans les nouvelles conditions ci-dessus énoncées et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents en lien avec cette dernière.

# IRVE : Appel à projets FACé 2023

---

Par délibération n°9 du 20 septembre 2023, le Bureau Syndical avait validé un 3ème déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable d'un montant de 1 242 300 € HT sous réserve de l'obtention du financement du FACé.

Le résultat de la candidature du SIED 70 à cet appel à projets s'est soldé par l'obtention d'une dotation de financement moindre que celle envisagée dans le cadre de cette délibération (464 000 € obtenus pour 770 000 € espérés).

Sur cette nouvelle base, afin d'optimiser cette subvention, il serait possible de déployer 4 nouvelles bornes accélérées et 5 bornes rapides (au lieu de 6 accélérées et 8 rapides initialement prévues) soit un investissement de 753 000 € HT au total avec un reste à charge de 177 000 € pour le SIED 70.



# IRVE : Appel à projets FACé 2023

---

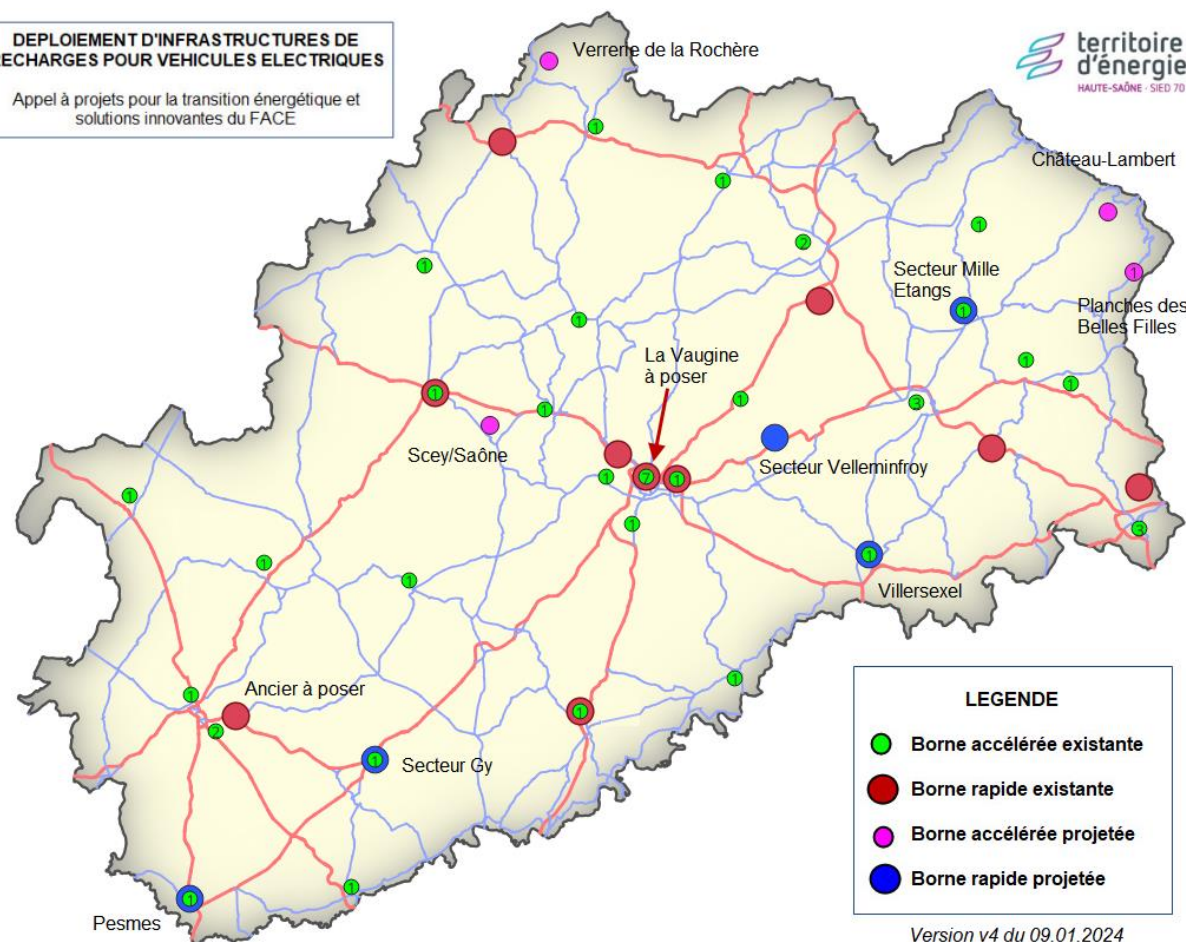
Le 2ème déploiement (pour mémoire déploiement de 10 bornes rapides) se soldant par l'installation des 2 dernières bornes rapides à ANCIER et à Intermarché la Vaugine, ce 3ème déploiement pourrait s'articuler comme suit :

- 5 bornes rapides (150 kW DC): PESMES, GY (ou BUCEY LES GY), VILLERSEXEL (Intermarché), MELISEY, VELLEMINFROY ou MALVILLERS (ou DAMPIERRE-SUR-SALON) selon prospect des terrains privés ;
- 4 bornes accélérées (22 kW AC et 25 kW DC): PASSAVANT (La Rochère), Château Lambert (Haut-du-Them), La Planche des Belles Filles, SCEY-SUR-SAONE.

# IRVE : Appel à projets FACé 2023

## DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Appel à projets pour la transition énergétique et solutions innovantes du FACE



Les travaux pourraient débuter dès le 1er semestre 2024, après les démarches administratives indispensables à l'installation de tels équipements, notamment en zone de protection de monuments historiques. Une concertation avec les communes concernées et les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine sera menée pour intégrer au mieux ces appareils, comme cela a été réalisé lors des déploiements précédents.

Il est proposé au Bureau Syndical d'approuver ce 3ème déploiement.

Dans un 4ème temps, selon la réalisation de ce projet et l'évolution de la fréquentation, il pourrait être redéployé 6 bornes accélérées :

Combeaufontaine, Frotey-les-Vesoul, Rioz, Pesmes, Villersexel, Melisey

## **Vers**

Gray (place Boichut), Luxeuil-les-Bains (ce sont les bornes qui marchent le mieux après Vesoul), Lure (Habitat collectif ?), Fougerolles, Oricourt, Filain, Ray-sur-Saône, Intermarché Navenne ...

en fonction des possibilités financières du SIED 70 (aucun financement extérieur n'étant connu à ce jour, s'agissant de réemploi).

# IRVE : Groupement d'achat régional

---

Le SIED 70, avec 6 autres syndicats de la région Bourgogne-Franche-Comté, a conclu un marché global de performance, incluant travaux et maintenance, et assurant aussi l'exploitation et la maintenance des équipements ainsi que la supervision et la relation avec les usagers du service jusqu'en avril 2024 (possibilité de commander des prestations de maintenance par OS pour le 31/12/2024).

Afin de continuer à installer et exploiter des bornes de recharges, il est proposé de constituer un nouveau groupement d'achat sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté dans une logique de mutualisation des moyens et de recherche d'économie globale dont le SDEY serait coordonnateur.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, il est prévu de passer un marché sous la forme d'un marché global de performance (MGP) pour retenir le futur titulaire en charge de l'exploitation, maintenance, supervision et développement éventuel du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques (IRVE) avec une date d'effet au 1 janvier 2025.

# IRVE : Groupement d'achat régional

---

De manière concomitante au lancement de ce marché, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne propose, d'assurer le pilotage des études préalables pour la passation d'une Délégation de Service Public (DSP) et/ou d'un autre mode de gestion pour ce même réseau d'infrastructures de recharge pour les syndicats qui le souhaitent (coût estimé entre 70 000 et 100 000 € HT). Cette proposition fait suite aux conclusions d'une première étude de préfiguration portant sur le mode de gestion le plus adapté aux spécificités du territoire.

Cette étude réalisée par l'AEC Energie a été restituée le 8 janvier 2024 aux représentants des différents syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté. Elle met en évidence que le montage de type MGP apparaît adapté et pertinent pour notre configuration locale mais qu'un montage de type DSP pourrait, par une externalisation des investissements portés par le secteur privé, limiter les coûts d'investissement pour les syndicats d'énergie.

# IRVE : Groupement d'achat régional

---

Néanmoins, la complexité d'un montage de type DSP nécessite d'en consolider les études préalables et, notamment, la définition des orientations de développement moyen terme du réseau de bornes IRVE par chaque syndicat d'énergie. Ce travail lourd et complexe n'est pas compatible avec les échéances de contractualisation d'un nouveau marché pour le 1er janvier 2025.

Pour information, le marché MGP sera monté de sorte à pouvoir le résilier de manière anticipée et simplifiée sans avoir à respecter une durée de contractualisation de 4 années.

Il est proposé au Bureau syndical d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes auquel pourront participer les syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche Comté et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes (annexe) ainsi que tous les documents s'y afférant.



# Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT)

---

L'outil de l'ADEME du fonds chaleur est trop peu exploité en Haute-Saône car il y a très peu de projets d'énergies renouvelables thermiques qui répondent aux critères d'éligibilité de ce dernier du fait de leur taille modeste.

Toutefois, le SIED 70 est fortement sollicité par les communes pour des projets de chaleur renouvelable. Afin de répondre au mieux à leur demande, le contrat de chaleur renouvelable a pour objectifs :

- Dynamiser le développement des ENR thermiques et de récupération ;
- Compléter les dispositifs d'accompagnement existants avec un objectif de concrétisation des projets ;
- Développer, mutualiser des outils et des actions pour rendre accessible la transition énergétique aux territoires ruraux ;
- Disposer d'un système de soutien lisible, simple, notamment pour les projets qui ne peuvent pas émarger individuellement aux aides du Fonds chaleur et sécuriser une partie du plan de financement des opérations.

# Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT)

---

Dans un souci de démultiplication de ses interventions financières, l'ADEME souhaite déléguer la gestion de ses aides financières en la confiant à une structure tierce. Cette délégation de gestion des aides repose sur l'établissement d'un mandat financier.

Ce dernier prend effet au **16 août 2023** pour une durée de **4 ans**.

L'ADEME délègue des crédits au SIED 70 avec une dotation en autorisations d'engagements cible de **4 300 980 € sur les 4 ans**.

En contrepartie de l'exécution de cette convention, le SIED 70 recevra **39 999 € TTC** sur la durée de cette convention.

Le SIED 70 s'engage quant à lui à réaliser des actions de communication et des animations tous les ans, et à participer à des formations pour permettre la montée en compétence des agents en charge du CCRT.

# Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT)

---

Ce mandat s'accompagne d'un contrat d'objectif relatif à l'animation du contrat de chaleur renouvelable territorial qui affiche un programme de 20 opérations pour un objectif de 9 732 MWh.

Le SIED 70 assurera le rôle d'opérateur territorial pour la Haute-Saône. Il en assurera la coordination et l'animation (environ 2 ETP) et sera le garant de la tenue des objectifs fixés dans le programme d'actions.

Le comité de pilotage du contrat sera composé et co-présidé par le Président du SIED 70 et le Directeur régional Bourgogne-Franche-Comté de l'ADEME.

Le comité technique réunit les partenaires locaux d'accompagnement des projets ENR.

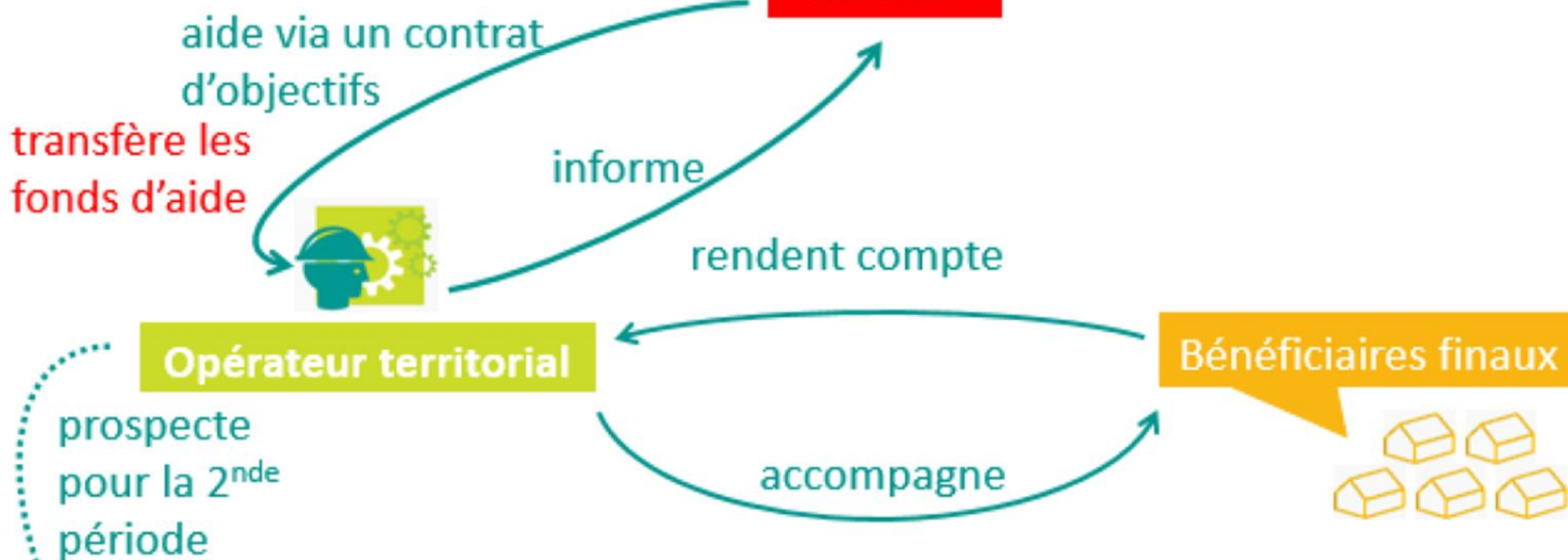
Pour ce qui concerne les aides aux investissements aux maîtres d'ouvrage, le SIED 70 interviendra en gestion déléguée de l'enveloppe financière globale.

## CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DES ENR THERMIQUES

### ACCORD CADRE DE PARTENARIAT (ADEME – Opérateur territorial) – 3 à 6 ans

Période 1 : objectifs chiffrés par filière  
(nombre d'installations, productions ENR)

*Années 1 à 3*



Période 2 : nouveaux objectifs chiffrés par filière  
(nombre d'installations, production ENR)

*Années 4 à 6*

**(Reconduction possible du contrat d'objectifs pour la 2<sup>nd</sup>e période)**

15

# Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT)

Les 20 opérations sont réparties en :

- **16 installations bois énergie** et réseaux représentant 9 515MWh et 6 354 ml de réseaux et **4 installations de géothermie** totalisant 217 MWh.

L'Aide attribuée dans le cadre de cette mission d'animation et d'accompagnement sera d'un montant maximum de **194 460,00 €** avec un montant fixe forfaitaire de 97 230 €.

Il est proposé au Bureau syndical d'autoriser Monsieur le Président :

- à signer la convention de mandat financier ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- à signer la convention de financement ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- à solliciter les aides de l'ADEME dans le cadre du système d'aide, objet de ce contrat de chaleur renouvelable territorial (CCRT) ;
- à conventionner avec les porteurs de projets finaux afin de formaliser les rôles et les engagements de chacun dans le cadre du partenariat conclu avec l'ADEME.



# Chaufferie GEVIGNEY – Demande de subventions

Selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 1 404 997 € HT.

Ce projet a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays de Vesoul Val De Saône.

Il est proposé d'adopter le plan de financement ci-contre et d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

| Dépenses                                 |                    | Recettes                   |                    |              |
|------------------------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|--------------|
|                                          |                    |                            | Montant            | Pourcentage  |
| Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet | 11 172 €           | ADEME Moe                  | 7 820 €            | 0,6 %        |
| Travaux<br>Ingénierie<br>Imprévus        | 1 393 825 €        | CCRT – Fonds chaleur ADEME | 273 043 €          | 19,4 %       |
|                                          |                    | FEDER                      | 567 302 €          | 40,4 %       |
|                                          |                    | Autofinancement            | 556 832 €          | 39,6 %       |
| <b>Total dépenses</b>                    | <b>1 404 997 €</b> | <b>Total recettes</b>      | <b>1 404 997 €</b> | <b>100 %</b> |



# Chaufferie COISEVAUX – Demande de subventions

Selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 662 000 € HT.

Ce projet a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Il est proposé d'adopter le plan de financement ci-contre et d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'aides publiques correspondantes à ce projet.

| Dépenses                                                       |                  | Recettes                      |                  |              |
|----------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|--------------|
|                                                                |                  |                               | Montant          | Pourcentage  |
| Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet                       | 10 200 €         | ADEME MOe                     | 7 140 €          | 1 %          |
| Travaux<br>Ingénierie<br>Imprévus –<br>Assiette éligible FEDER | 651 800 €        | CCRT – Fonds chaleur<br>ADEME | 139 044 €        | 40 %         |
|                                                                |                  | FEDER                         | 262 168 €        | 21 %         |
|                                                                |                  | Autofinancement               | 253 648 €        | 38 %         |
| <b>Total dépenses</b>                                          | <b>662 000 €</b> | <b>Total recettes</b>         | <b>662 000 €</b> | <b>100 %</b> |

# Chaufferie MOIMAY – Demande de subventions

---

Après validation de la phase APD établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le Bureau syndical a établi les tarifs provisoires de la chaleur et a demandé un engagement aux futurs abonnés pour la poursuite du projet en phase DCE.

Après bilan des réponses positives obtenues, le programme se poursuit avec le raccordement des bâtiments de la Commune (mairie, ancien presbytère, église), les bâtiments de la Maison d'Enfants et de 4 particuliers.

Selon les estimations révisées, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 1 232 855 € HT.

Monsieur le Président indique que ce projet a été inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays des Vosges Saônoises.

# Chaudière MOIMAY – Demande de subventions

Il est proposé d’adopter le plan de financement ci-après et d’autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d’aides publiques correspondantes à ce projet.

| Dépenses                                 |             | Recettes                   |             |             |
|------------------------------------------|-------------|----------------------------|-------------|-------------|
|                                          |             |                            | Montant     | Pourcentage |
| Maitrise d’œuvre – études d’avant-projet | 7 554 €     | ADEME MOe                  | 5 288 €     | 0,4 %       |
| Travaux<br>Ingénierie<br>Imprévus        | 1 225 301 € | CCRT – Fonds chaleur ADEME | 174 211 €   | 14,1 %      |
|                                          |             | FEDER                      | 321 041 €   | 26,0 %      |
|                                          |             | ETAT                       | 141 542 €   | 11,5 %      |
|                                          |             | Autofinancement            | 590 773 €   | 48,0 %      |
| Total dépenses                           | 1 232 855 € | Total subventions          | 1 232 855 € | 100,0 %     |

# Tarifs chaufferies Scey, Gy et Marnay

Le bilan provisoire d'exploitation des chaufferies de Scey, Gy et Marnay s'établit comme suit :

|                        | Scey Sur Saône | Gy           | Marnay        |
|------------------------|----------------|--------------|---------------|
| dépenses de l'exercice | 165 794,18 €   | 78 290,11 €  | 226 497,48 €  |
| recettes de l'exercice | 137 320,81 €   | 65 717,47 €  | 153 578,23 €  |
| Bilan de l'exercice    | -28 473,37 €   | -12 572,64 € | -72 919,25 €  |
| déficit antérieur      | 76 082,97 €    | 2 916,57 €   | 47 071,77 €   |
| déficit total          | -104 556,34 €  | -15 489,21 € | -119 991,02 € |

Ainsi, l'ensemble des chaufferies présente un bilan négatif, avec un déficit qui s'est accentué par rapport à l'an dernier.

# Tarifs chaufferies Scey/Saône, Gy et Marnay

---

Il est rappelé que par délibération n°6 du 21 juin 2023, le bureau syndical avait décidé de l'augmentation des tarifs des chaufferies de 8 % au 1er septembre 2023 et d'une seconde au 1er janvier 2024 pour atteindre 15 % afin de tenir compte de :

- une augmentation perceptible des coûts de maintenance et des combustibles fossiles, des taux d'intérêts d'emprunts et des charges en général (en lien avec l'inflation cumulée depuis la dernière modification des tarifs et l'augmentation actuelle des prix) ;
- une augmentation des dépenses liées aux réparations (Scey/Saône, Marnay) qui pouvait être liée à l'âge de la chaufferie, voire au mode de fonctionnement de l'exploitant depuis 2021.

Compte tenu de la date de mise en œuvre de la dernière modification des tarifs, celle-ci n'a pas eu d'impact sur le bilan de l'année 2023.

# Tarifs chaufferies Scey, Gy et Marnay

---

Il est désormais constaté :

- suite aux difficultés rencontrées dans les négociations d'assurance dommages aux biens, une augmentation très significative de ces dernières qui représentent désormais de l'ordre de :

- Scey-sur Saône : 8,4 % du chiffre d'affaires ;
- Gy : 9,4 % du chiffre d'affaires ;
- Marnay : 6 % du chiffre d'affaires ;

alors que leur coût était négligeable auparavant.

- une augmentation des intérêts d'emprunts (Gy et Marnay) qui représentent

- Gy : 4 % du chiffre d'affaires ;
- Marnay : 2,97 % du chiffre d'affaires.

- une augmentation du coût de la plaquette qui représente 17,5 % sur les 2 dernières années, de par les formules de révision.



# Tarifs chaufferies Scey, Gy et Marnay

---

- une augmentation du coût des granulés (Gy) de 59,3% en 3 ans ;
- une augmentation du coût du fioul (Scey/Saône, Marnay) de 17,8 % en 2 ans ;
- une augmentation de la maintenance de 8,2 % sur les 2 dernières années de par les formules de révision (sans compter l'augmentation suite au changement de prestataire en 2021) ;
- des difficultés à obtenir les taux de mixité exigés ce qui induit une plus grande consommation de fioul, pénalisante au niveau financier sur Scey/Saône et Marnay ;
- des montants de réparation importants (Marnay essentiellement, et Scey/Saône) ;

L'ensemble de ces marchés (fourniture de combustible, maintenance) doit être renégocié en 2024.

# Tarifs chaufferies Scey, Gy et Marnay

---

Compte-tenu de ces éléments, il est nécessaire d'augmenter les tarifs des chaufferies de :

- 22 % sur la chaufferie de Scey ;
- 5,3% sur la chaufferie de Gy ;
- 16,1 % sur la chaufferie de Marnay ;

pour parvenir à un équilibre financier de ces dernières.

Il est proposé au Bureau syndical de définir l'augmentation des tarifs de ces 3 chaufferies pour l'année 2024.

# Chaudière GEVIGNEY – APD - Tarifs

---

La commune de Gevigney-et-Mercey a transféré au SIED 70 la compétence « chaudière bois et réseau de chaleur » pour un projet destiné à desservir les bâtiments de la Commune (Mairie, Logements communaux, Salle des Schnans), de l'ADAPEI (serres, logements annexe, château, vestiaires/ferme) et les 5 logements d'Habitat 70.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à ENEBAT, qualifié RGE, par marché notifié le 5 janvier 2023.

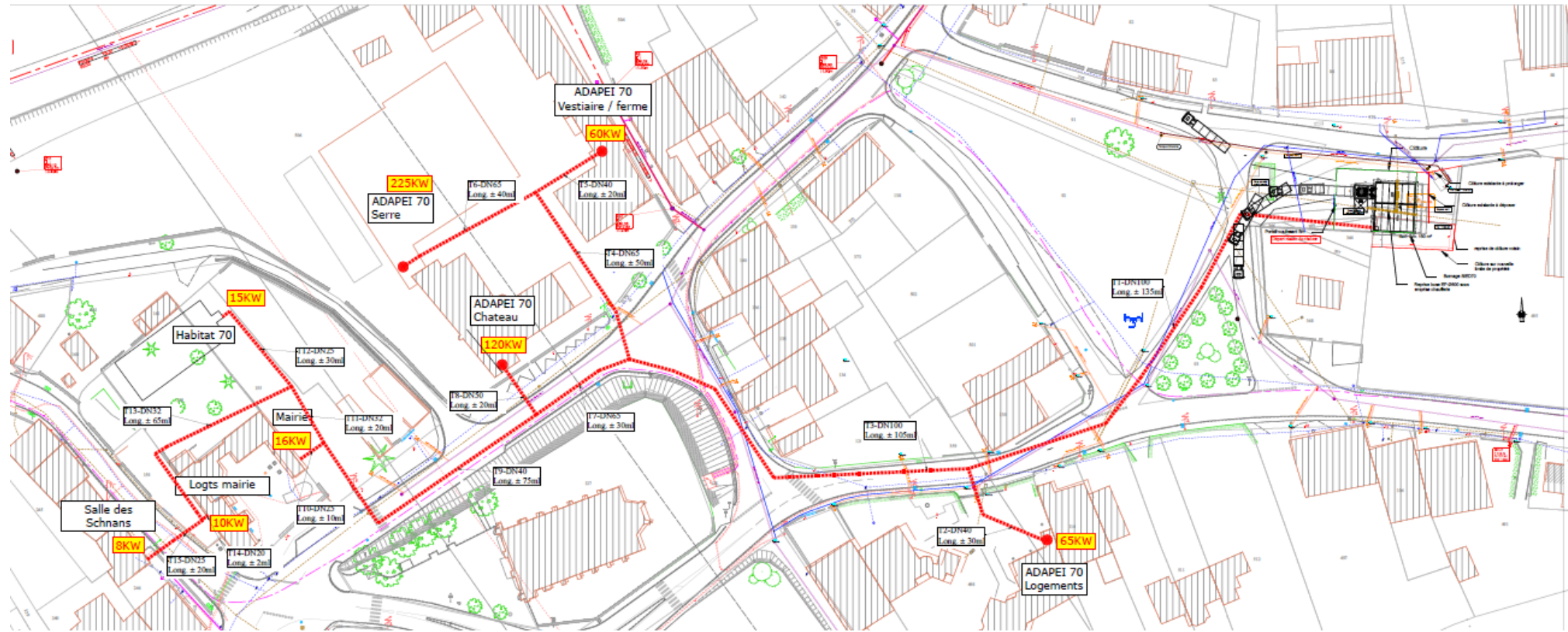
Le BET ENEBAT a remis l'APD (Avant-Projet Définitif) en décembre 2023 suite à un APS (Avant-Projet-Sommaire) de janvier 2023.

Il est retenu une solution avec 2 chaudières bois de 250 kW. La chaudière fonctionnera uniquement durant la saison de chauffe. Le dimensionnement du silo permettra une autonomie de 12 jours avec une prévision d'une douzaine de livraisons par an.

# Chaudière GEVIGNEY - APD - Tarifs

La chaudière bois produira annuellement 811 MWh, pour une quantité de plaquettes livrées de 246 tonnes.

Le réseau de chaleur aura une longueur de 635 m et desservira 8 sous-stations.



A ce stade, l'estimation des travaux s'élève à **1 233 920 € HT**.

# Chaufferie GEVIGNEY - APD - Tarifs

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif présenté et de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre. **Toutefois, il est nécessaire d'attendre que les futurs clients aient retourné leur engagement de raccordement provisoire.**

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé sur la base d'un montant de rémunération forfaitaire provisoire (53 200,00 €) établi sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au programme des travaux (800 000,00 € HT).

Le CCAP prévoit qu'à la validation de l'APD, le montant forfait provisoire de la mission de base devient définitif, en fonction de l'estimation prévisionnelle de cette phase. Ainsi le forfait de rémunération définitif de la mission de base s'élèverait à 82 055,68 € HT.

Il est indiqué que le coût de l'ensemble des missions d'ingénierie et imprévus s'élève à 171 077€ HT.

# Chaufferie GEVIGNEY- APD - Tarifs

Le calcul du coût du service de distribution de la chaleur pour le réseau de chaleur de GEVIGNEY établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides et estimé (taux d'emprunt, coût des combustibles) est le suivant :

| Tarif du réseau de chaleur de Gevigney et Mercey                   | Montant estimé HTVA de l'opération (1) | Montant des aides attendues | Montant HTVA R1 (2) (3) | Montant HTVA R2 (2) (4) |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Avec prêt relais (4,6 % sur 5 ans) + prêt bancaire (4% sur 20 ans) | 1 404 997 €HT                          | 1 123 997 €HT(80 %)         | 97,06 € HT/MWh          | 398,32 € HT/URF (5)     |

Il est proposé au Bureau syndical :

- de valider l'avant-projet définitif présenté ;
- de définir les tarifs qui seront proposés aux futurs abonnés à ce stade ;
- de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre sous réserve d'un nombre d'abonnés suffisant.



# Chaufferie COISEVAUX – APD - Tarifs

---

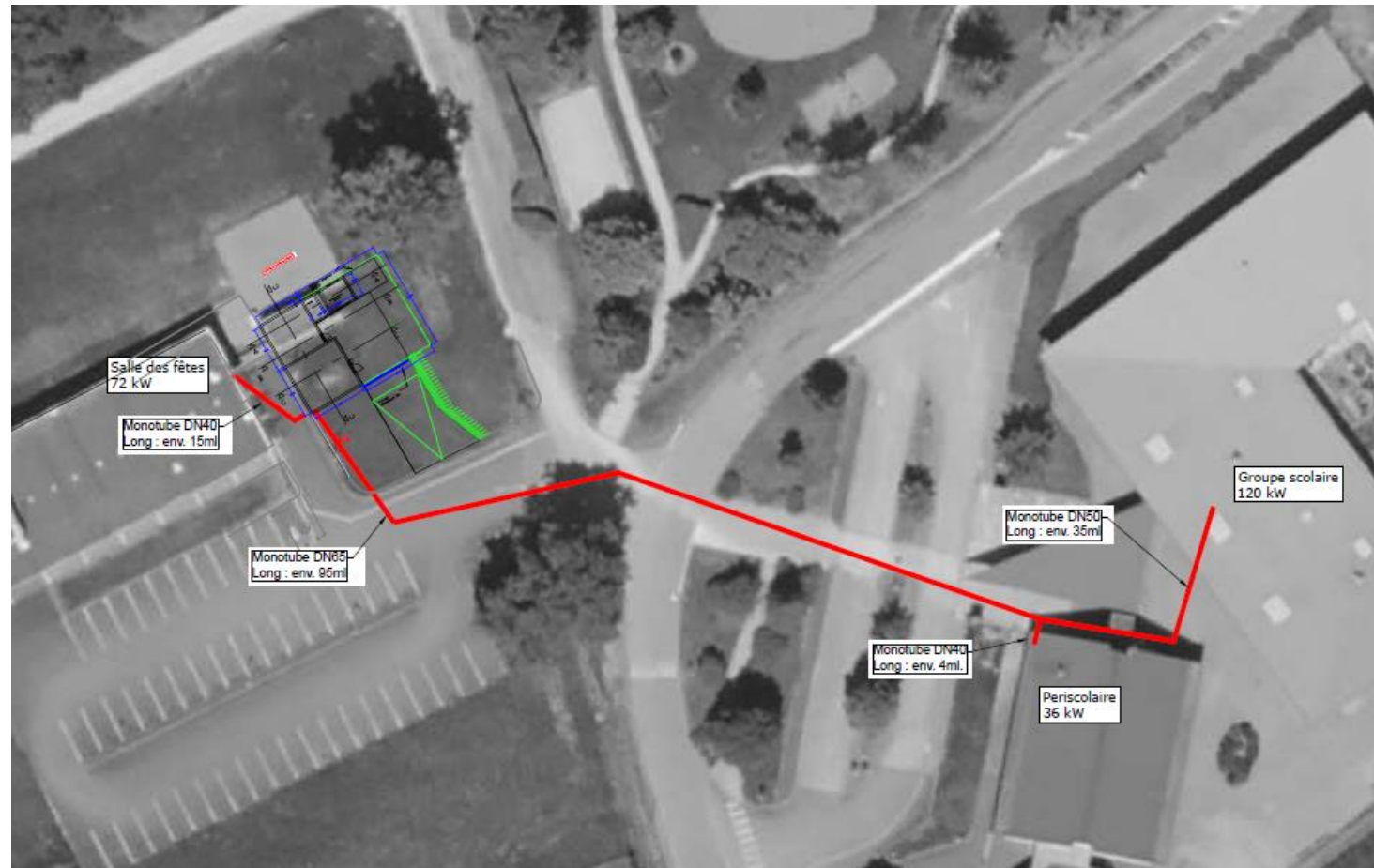
La commune de COISEVAUX a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet destiné à desservir la salle des fêtes de la commune, l'école du syndicat scolaire, le périscolaire géré par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

La mission de maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à ENEBAT, qualifié RGE, par marché notifié le 5 janvier 2023.

Le BET ENEBAT a remis l'APD (Avant-Projet Définitif) en novembre 2023 suite à un APS (Avant Projet Sommaire) de mai 2023.

Il est retenu une solution avec 2 chaudières bois de 80 kW. La chaufferie fonctionnera uniquement durant la saison de chauffe. Le dimensionnement du silo permettra une autonomie de 12 jours avec une prévision de 5 livraisons par an (camions de 45 m<sup>3</sup>).

# Chaudière COISEVAUX - APD - Tarifs



La chaudière bois produira annuellement 220 MWh, pour une quantité de plaquettes livrées de 67 tonnes.

Le réseau de chaleur aura une longueur de 155 ml et desservira 3 sous-stations.

A ce stade, l'estimation des travaux s'élève à **549 000 € HT**.

# Chaudière COISEVAUX - APD - Tarifs

---

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif présenté et de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre. **Toutefois, il est nécessaire d'attendre que les futurs clients aient retourné leur engagement de raccordement provisoire.**

Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé sur la base d'un montant de rémunération forfaitaire provisoire (35 900 €) établi sur l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au programme des travaux (340 000 € HT).

Le CCAP prévoit qu'à la validation de l'APD, le montant forfait provisoire de la mission de base devient définitif, en fonction de l'estimation prévisionnelle de cette phase. Ainsi le forfait de rémunération définitif de la mission de base s'élèverait à 57 967,94 € HT en application de l'article 8.1.2 du CCAP.

Il est indiqué que le coût de l'ensemble des missions d'ingénierie et imprévus s'élève à 113 000€ HT.

# Chaufferie COISEVAUX- APD - Tarifs

Le calcul du coût du service de distribution de la chaleur pour le réseau de chaleur d'Apremont, établi à partir des éléments connus à ce jour (coût des travaux et aides et estimé (taux d'emprunt, coût des combustibles) est le suivant :

| Tarif du réseau de chaleur de COISEVAUX                                  | Montant estimé HTVA de l'opération (1) | Montant des aides attendues | Montant HTVA R1 (2) (3) | Montant HTVA R2 (2) (4) |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Avec 1 prêt relais (4,6% sur 5 ans) et 1 prêt bancaire (4,0% sur 20 ans) | 662 000 €                              | 529 600 € (80%)             | 118,29 € / MWh          | 156,66 €/URF (5)        |

Il est proposé au Bureau syndical :

- de valider l'avant-projet définitif présenté ;
- de définir les tarifs qui seront proposés aux futurs abonnés à ce stade ;
- de ne pas attendre que les aides attendues aient été reçues par le SIED 70 pour accepter de notifier l'APD au maître d'œuvre sous réserve d'un nombre d'abonnés suffisant.

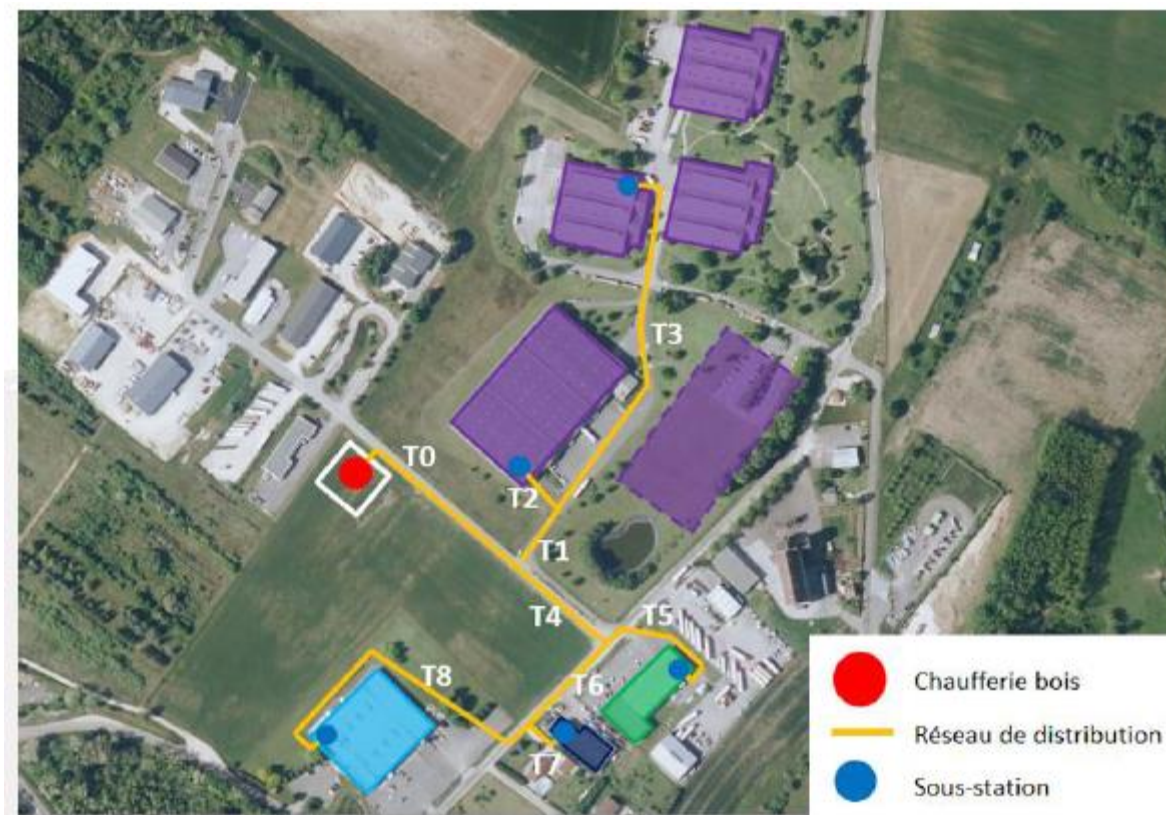


# Projet de chaufferie - Marnay - ZI des Plantes

Le SIED 70 a été sollicité pour la mise en œuvre d'un nouveau réseau de chaleur sur Marnay au niveau de la Zone Industrielle des Plantes. Une étude de faisabilité a été menée qui a abouti à une possibilité de réalisation (Scénario 1).

Dans ce scénario, les entreprises Velux, Laser cheval, Groupe Louisot, Sarstedt pourraient être desservies.

L'entreprise Velux qui représente près de 85 % de la consommation et de la puissance, demande, en raison de sa politique environnementale, une production 100% bois avec un raccordement pour 2026 au plus tard.



# Projet de chaufferie - Marnay - ZI des Plantes

---

Un tel projet est chiffré à ce jour à 3 878 k€ (scénario 1 optimisé tout bois).

Ce projet ne permet pas d'alimenter de bâtiment public ou d'intérêt général.

Il pourrait dégager des bénéfices que le SIED 70 pourrait encaisser (dans ce cas, l'argent perçu en excédent ne le serait pas au détriment d'une collectivité).

Il présente l'inconvénient d'un équilibre budgétaire qui sera dépendant de Velux (85% de la consommation) :

- rapport de force inversé dans les négociations ;
- que deviendrait cet équilibre et cette chaufferie si Velux quitte ces locaux ou choisit un autre système de chauffage performant (hypothèses vraisemblables avec un contrat d'une durée de 20 ans) ?



# Projet de chaufferie - Marnay - ZI des Plantes

---

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre complète est estimé à 323 000 €, dont 113 050 € (35%) pour les études d'avant-projet.

Ces 113 050 € sont financés à hauteur de 70 % par l'ADEME, soit 33 915 € de reste à charge estimé pour le SIED 70.

Si ce projet devait être retenu, il ferait parti des projets à placer en priorité au détriment d'autres projets communaux.

La commission « économies d'énergie, performances énergétiques et énergies renouvelables » du 29 novembre 2023 a émis un avis défavorable à l'engagement du SIED 70 sur ce projet.

# Congrès FNCCR 2024 à BESANCON

---

A l'initiative du SYDED et de Grand Besançon Métropole, la FNCCR a validé la tenue de son congrès national du 26 au 28 juin 2024 à Besançon. Ce congrès d'importance nationale pourrait compter plus de 3 000 congressistes, exposants et visiteurs.

L'ensemble des débats se tiendront à Besançon Micropolis, entre le mercredi matin et le vendredi midi. Sur le même emplacement un espace sera dédié à la tenue de stands régionaux et à une exposition de partenaires. Comme il est d'usage également, un grand diner d'environ 1 200 personnes se tiendra à la Saline Royale d'Arc-et-Senans le mercredi soir. Enfin, le vendredi après-midi sera consacré à des visites techniques à proximité de Besançon.

Cet évènement majeur permet de mettre en valeur la région et les collectivités locales qui interviennent sur les thématiques spécifiquement portées par la FNCCR, comme l'énergie, l'eau, l'assainissement, le numérique...

# Congrès FNCCR 2024 à BESANCON

---

L'évènement se tenant à Besançon, ex-capitale régionale, le SIED 70 est naturellement partenaire de la FNCCR pour l'organisation et il est proposé pour cela de conclure deux conventions :

- Une première convention permet de régler la répartition de la contribution versée à la FNCCR, notamment pour l'organisation de la soirée des collectivités le 26 juin au soir.

D'un montant de 85 000 €, une clef de répartition a été trouvée entre tous les membres de la FNCCR qui participeront localement, en tenant compte de leur taille et de leur capacité financière notamment (les syndicats d'énergies, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, le SIEVO, le SIEHL, le SEIL et Doubs THD).

Ainsi pour cette première convention, une participation de 6 000 € est proposée pour le SIED 70, le reste se répartissant entre les autres participants.

# Congrès FNCCR 2024 à BESANCON

---

- Une seconde convention permet de régler le financement du stand et des frais afférents. Là aussi une clef de répartition est proposée entre les 8 syndicats d'énergies et Grand Besançon Métropole uniquement. Pour cette seconde convention, le budget estimé est de 40 000 €, dont 2 000 € pour le SIED 70 et le reste à répartir entre les autres participants. Il est également convenu que le SYDED porterait l'essentiel de l'avance des dépenses et se ferait rembourser ensuite par les autres partenaires.

Au total la contribution du SIED 70 à cette opération s'élèverait à un maximum de 8 000 €.

Pour mémoire, il est rappelé que la contribution du SIED 70 au congrès de Rennes en s'était élevée à 4 600 €.

# Salon des Maires de la Haute-Saône

---

Le 1er salon des maires, des élus de la Haute-Saône se tiendra le vendredi 3 mai 2024 au Parc des Expositions de VESOUL.

Ce Salon est le fruit d'une volonté collective des élus et de l'Association des Maires de la Haute-Saône. Il sera un lieu d'échanges fructueux et constructifs, un lieu de rencontre dédié aux actions et aux préoccupations sur le territoire.

Il s'adresse :

- aux Maires, aux Maires Adjoints, Conseillers Municipaux, aux Élus des Intercommunalités, Conseillers Départementaux, Conseillers Régionaux, Députés, Sénateur ... ;
- aux Personnels des collectivités et organismes publics.

Le coût de cette participation (stand, frais d'inscription, frais de bouche) est estimé à 2 600 € HT.

# Groupement d'achat d'électricité

---

Le SIED70 est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n° 7 du bureau syndical du 13 janvier 2020.

Ce groupement est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Un nouveau groupement a été constitué (délibération n°4 du Bureau syndical du 21 juin 2023) dans lequel le SIED 70 est gestionnaire.

Il est dans l'intérêt du SIED 70 d'adhérer au nouveau groupement de commandes afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2026 pour l'électricité pour les sites alimentés à ce jour et les futurs sites raccordés après janvier 2026.



# Questions diverses : hydroélectricité Pont sur L'ognon

---

Le SIBHVO n'a pas les moyens de renforcer les berges et de mener à bien le projet de base nautique sans les revenus potentiels de la centrale hydroélectrique.

Une rencontre a eu lieu avec le Président du SIBVHO et le technicien de ce dernier le 12 décembre 2023 afin d'évoquer la possibilité pour celui-ci de continuer seul et d'étudier les possibilités financières de rétrocession de l'étude payée par le SIED 70.

Un retour sera donné après une prochaine réunion de l'assemblée délibérante du SIBVHO.

Des échanges ont parallèlement lieu avec la Région afin de savoir si la subvention reste acquise en cas de changement de maître d'ouvrage.

## Questions diverses : Chaufferie d'Apremont

---

Le DCE (Dossier de Consultation des entreprises) a été remis au SIED 70 sans modification du montant estimé des travaux.

La consultation des entreprises de travaux sera lancée en début d'année pour une commission d'appel d'offres le 27 mars 2024.

Une fois les prix des travaux confirmés et les conditions de financement établies, le Bureau Syndical aura à définir les prix définitifs de la vente de chaleur pour ce site.



---

# Questions diverses

# Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux  
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : [contact@sied70.fr](mailto:contact@sied70.fr)  
Site internet : [www.sied70.fr](http://www.sied70.fr)**

